

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 03 AVRIL 2017

Date de convocation : 23/03/2017

2017-029

Nombre de Conseillers :

en exercice : 10

en présence : 10

votants : 10

L'an deux mil dix-sept, le trois du mois d'avril à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, P. LEFEBVRE, P. FRASQUET, F. LOIFERT, M. DEGAUCHY, C. FORMONT, V. LEROY, R. LETOMBE, M.A. DUPUIS, C. CAPELLE,

Absents excusés : /

Procurations : /

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

DELIBERATION N°29 : CONVENTION DE MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde mais que celui-ci a besoin d'une mise à jour. Cette démarche est complexe et il propose d'être assisté, par le biais d'une convention, par le service technique et de l'aménagement de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais.

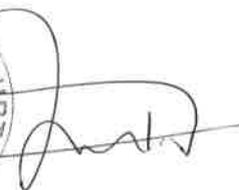
Le Maire présente la convention relative à cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le domaine de l'alerte, l'information et la gestion d'un événement majeur ainsi que le montant de la prestation qui s'élève à 1 374,30€ TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette proposition et autorise le Maire à signer cette convention. Il le charge d'effectuer les formalités et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 03 avril 2017.

Le Maire


Daniel CHARLET
